

**Secrétariat Uniterre**

Av. du Grammont 9

1007 Lausanne

Tél : 021 6017467

Fax : 021 617 51 75

[info@uniterre.ch](mailto:info@uniterre.ch)

[www.uniterre.ch](http://www.uniterre.ch)

Lausanne, le 16 octobre 2006

**Communiqué de presse : 2030 et la souveraineté alimentaire**

**16 octobre : Journée internationale pour la souveraineté alimentaire ; Uniterre interpelle le seco et les Agroscoptes (stations de recherche agronomique) sur la durabilité des politiques de libre-échange.**

Uniterre promeut depuis de nombreuses années en Suisse le concept de la souveraineté alimentaire développé en 1996 par La Via Campesina. Le 16 octobre a été déclarée journée internationale pour la souveraineté alimentaire.

La souveraineté alimentaire désigne **le DROIT d'une population, d'une région ou d'un pays à définir leur politique agricole et alimentaire**, sans dumping de prix vis-à-vis de pays tiers.

La souveraineté alimentaire inclut :

**La priorité donnée à la production agricole locale** pour nourrir la population, l'accès des paysan(ne)s et des sans-terres, à la terre, à l'eau, aux semences et au crédit. D'où la nécessité de réformes agraires, de la lutte contre les OGM pour le libre accès aux semences et de garder l'eau comme un bien public à répartir durablement.

**Le droit des paysan(ne)s à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer** et par qui et comment l'aliment est produit. - Le droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix.

**Des prix agricoles liés aux coûts de production.** C'est possible à condition que les Etats ou les Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, et s'engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels.

**La participation des populations** aux choix des politiques agricoles

**La reconnaissance des droits des paysannes**, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation

Après la suspension des négociations du round de Doha, il nous semble que le Seco et l'Office fédéral de l'agriculture ont du temps à disposition pour faire des recherches complémentaires. **C'est pourquoi nous leur demandons d'approfondir la question du libre-échange sous l'angle des ressources telles que l'eau, le sol et les énergies.**

Un des travers pernicieux du libre-échange est celui de fixer comme critère de choix, le seul avantage comparatif. Si une denrée alimentaire peut être produite moins cher ailleurs, autant se fournir là-bas. Cette vision des échanges agricoles amène à des transports exagérés de denrées alimentaires à travers la planète à des prix n'ayant plus aucun lien avec la réalité des coûts. Cette aberration ne concerne pas que la paysannerie suisse. Elle est dénoncée mondialement par les membres de la Via Campesina. La situation est d'ailleurs bien plus dramatique au sud, par exemple en Afrique, dont les marchés sont envahis par des céréales européennes et américaines subventionnées, du riz asiatique ou du poulet brésilien.<sup>1</sup> C'est aussi pour cette raison que les ONG de développement soutiennent toujours plus l'idée de souveraineté alimentaire. **Ce trafic alimentaire est aujourd'hui possible parce que les externalités de ce type de politique ne sont pas prises en compte. Parce que les transports sont, de la même manière, encore trop bon marché et qu'il n'y a aucune véritable réflexion sérieuse sur la limitation des stocks de pétrole.** Routes, rails, aéroports, infrastructures de communication grignotent toujours plus la zone agricole.

Or, aujourd'hui, la plupart des projets de recherche qui sont effectués par les Agroscoptes se limitent à une vision de 5 ans, dans le meilleur des cas, 10 ans. Est-il raisonnable de limiter notre perspective à ce court-moyen terme ? Les promoteurs du libre-échange agricole poussent à une restructuration très rapide du secteur agricole. En Suisse plus de 2'000 exploitations disparaissent chaque année, dans l'Europe des 25, c'est une exploitation toute les minutes. Cette restructuration est justement basée sur l'idée que dans les 5 à 10 ans à venir, les frontières vont s'ouvrir, les prix vont baisser et le nombre de paysans va donc diminuer. Soit, on peut imaginer qu'à cet horizon, le scénario soit vraisemblable. Seulement, est-ce que cette marche forcée vers la restructuration a encore un sens si l'on se projette en 2025 ? Ne sera-t-il alors pas trop tard pour faire machine arrière ? Qu'en sera-t-il de notre planète ? Aurons-nous dans 20 ans, la même sérénité quant aux réserves pétrolières ? Les biocarburants se seront-ils révélés comme la panacée ou comme un simple pansement qui, loin de résoudre le problème, provoqueront la mise en concurrence des personnes voulant manger et celles désirant remplir leur réservoir d'essence ? Serons-nous toujours prêts à transporter de l'eau depuis le sud de l'Espagne (les tomates sont composées à 90% d'eau) sans tenir compte du fait que la production intensive du sud de l'Espagne a pollué et asséché les nappes phréatiques ? Continuerons-nous à acheter les haricots kenyans et les fraises maliennes où laisserons-nous ces pays produire en premier lieu pour leur population parce qu'ils ne seront plus obligés de rembourser une dette inique à l'aide des devises ? Abandonnerons-nous nos filières comme cela semble être le cas en Suisse pour la dinde, moins cher en Hongrie ou en Asie ou le beurre, moins cher en Allemagne ? Continuerons-nous à accepter une perte régulière de terres agricoles au profit du béton ?

---

<sup>1</sup> Les pays de la zone sahélienne, contraints par la Banque Mondiale de développer les cultures de coton pour rembourser une dette extérieure inique, ont vu leurs recettes d'exportation s'effondrer du fait du maintien des subventions de pays riches comme les USA. La mise en culture de millions d'hectares de soja en Amérique du sud s'est faite aux dépens des paysans et de l'agriculture vivrière locale. L'Argentine, qui comptait 17 % de personnes en dessous du seuil de pauvreté en 1994, a vu ce chiffre exploser. Aujourd'hui 40 % des habitants de ce pays souffrent de la faim. Les agricultures vivrières des pays d'Afrique de l'ouest ont été balayées par les importations. Le Sénégal importe désormais 500.000 tonnes de brisures de riz. Des pays comme les Philippines, qui étaient autosuffisants en 1994, doivent maintenant importer un million de tonnes de céréales. Pour sa part, l'Indonésie a vu une multiplication par trois de la valeur de ses importations de céréales entre 1994 et 2004. Ces dernières sont en effet passées de 60 à 180 millions de dollars. Des centaines de milliers de paysans en Inde et en Chine sont sur les routes à la recherche d'un hypothétique emploi. (La Via Campesina, juillet 2006)

**C'est ces questions qu'Uniterre souhaite poser aux stations fédérales de recherche. Les familles paysannes ont souvent une vision relativement durable du développement, par leur attachement à la terre et par le suivi des cycles de la nature. Qu'en est-il de nos dirigeants ? Sont-ils conseillés de manière objective par nos chercheurs ? Ces derniers leur ont-ils brossé différents scénarii possibles où se sont-ils limités à annoncer que d'ici cinq ans les frontières seront plus ouvertes, les prix plus bas et les paysans moins nombreux ? Ou dans l'autre sens, nos chercheurs sont-ils libres de travailler sans tabou ou sont-ils largement influencés et mis dans un carcan par certains promoteurs du libre-échange ?**

En France, le Ministère de l'environnement a mandaté une étude visant à projeter l'agriculture française en 2025 selon 4 scénarii <sup>2</sup>. Un des scénarii, basé sur des hypothèses réalistes telles que les préoccupations sanitaires et environnementales des citoyen-ne-s, l'intérêt pour une agriculture plus écologique (raisonnée, bio), la hausse du prix du pétrole, la remise en question de l'OMC, **prévoit le doublement du nombre de paysans** (1 million) afin de remplir les attentes nouvelles de la société (qualité, proximité des produits, paysage, environnement). **Les Agroscoptes sont-elles prêtes à lancer un projet de recherche d'analyse prospective similaire afin de confirmer ou d'infirmer les scénarii des chercheurs français ?**

Uniterre estime indispensable que nous soyons tous, citoyenne et citoyen, informés des perspectives d'avenir au plus près des réalités. **Nos élu-e-s doivent pouvoir prendre des décisions en toute connaissance de cause et non uniquement sur le résultat de recherches toujours basées sur les mêmes hypothèses de départ et qui démontre l'étroitesse d'esprit de ceux qui commandent les études.** C'est cette autocensure qui nous inquiète. Il semble que nous « cherchons toujours dans la même direction » au risque de n'être aucunement préparés à des scénarii pourtant plus que probables.

**Notre proposition de recherche :**

La Suisse agricole en **2030**.

- 4 scénarii allant du libre-échange à une solution de souveraineté alimentaire.

Quant aux hypothèses de départ :

- certaines varieront en fonction du scénario choisi.

- d'autres seront fixes car inéluctables.

Nous restons à dispositions des chercheurs pour leurs suggérer quelques hypothèses.

**Nous souhaiterions que les Agroscoptes étudient rapidement cette problématique afin d'apporter les éléments nécessaires au Parlement avant la conclusion du débat sur PA 2011 et l'éventuelle signature d'un accord à l'OMC.**

Annexe : A l'occasion de la journée internationale sur la souveraineté alimentaire, Uniterre revisite PA 2011 dans un petit document « la souveraineté alimentaire utilisée à toutes les sauces ».

---

<sup>2</sup> [http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id\\_article=5642](http://www.ecologie.gouv.fr/article.php3?id_article=5642)

## La souveraineté alimentaire à toutes les sauces...

*En cette journée internationale sur la souveraineté alimentaire, nous désirons soulever ci-dessous les interprétations erronées de la définition du concept de souveraineté alimentaire. Nous aimerions également rappeler qu'au mois de février 2007, un forum mondial sur la souveraineté alimentaire se tiendra au Mali. Avec 3 objectifs principaux. Premièrement, défendre et mieux communiquer la définition de la souveraineté alimentaire afin d'éviter que certains milieux récupèrent ce concept et le transforment en proposition souverainiste, synonyme de repli sur soi et de refus des échanges et des complémentarités. Il s'agira donc de réaffirmer de manière positive que la lutte pour la souveraineté alimentaire englobe 4 niveaux : le politique, l'économique, le social et l'environnemental. Le deuxième objectif est la construction d'un rapport de force pour conquérir la souveraineté alimentaire. Par son essence, la souveraineté alimentaire est une proposition citoyenne qui n'aura pas que des répercussions sur le secteur agricole, mais concerne l'entier de la société. Les impacts d'un tel choix politique seront positifs au niveau de la réduction de l'exode rural et des transports, l'amélioration de la qualité des produits, la relocalisation des économies etc. Cet enjeu étant de taille, il sera nécessaire de développer des espaces de rencontre avec des gouvernements favorables à la souveraineté alimentaire comme alternative aux politiques néolibérales. Le dernier objectif, et non des moindres, est celui d'obtenir que le droit à la souveraineté alimentaire soit reconnu comme un droit spécifique à part entière, contraignant pour les États et garanti par l'ONU. Objectifs ambitieux donc, mais qui nous concernent toutes et tous, au Sud comme au Nord, que nous soyons paysan ou non.*

### **Interprétations libres du Conseil fédéral**

A force d'en parler, la souveraineté alimentaire est reprise à tour de bras mais rarement dans ce qu'elle a de véritablement innovateur. Elle est citée dans le message du Conseil fédéral au Parlement pour la réforme de la politique agricole (PA 2011). Il vaut la peine de s'y arrêter puisque ce message est un document officiel de la Confédération. A la page 20, dans le paragraphe destiné à la sécurité de l'approvisionnement, pour justifier le fait que le concept de souveraineté alimentaire ne trouvera pas sa place dans la loi sur l'agriculture, le Conseil fédéral argumente en ces termes : « *L'approvisionnement de la population en denrée alimentaire repose principalement sur la production indigène. « ... » C'est par une production durable axée sur le marché et pas uniquement par le maintien du potentiel de production qu'il faut contribuer à la sécurité de l'approvisionnement. Aussi le concept de la souveraineté alimentaire figure-t-il implicitement à la let a (de l'article constitutionnel ndlr). Ce concept postule le droit de chaque pays à assurer son propre approvisionnement en denrées alimentaires et à déterminer lui-même le mode de production des produits alimentaires* ». C'est réduire le concept de souveraineté alimentaire à peu de choses.

**Quelles sont les raisons réelles du refus de l'inclure dans la loi sur l'agriculture ?** Ceci malgré le fait que son intégration ait été demandée par de nombreuses organisations agricoles, de consommateurs ou environnementales, ainsi que par la commission consultative agricole. Nous vous invitons à une visite de la PA 2011 sous l'angle de la souveraineté alimentaire. :

*La souveraineté alimentaire désigne le DROIT d'une population, d'une région ou d'un pays à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping de prix vis-à-vis de pays tiers.*

La souveraineté alimentaire inclut :

- *la priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, l'accès des paysan-ne-s et des sans-terres, à la terre, à l'eau, aux semences et au crédit. D'où la nécessité de réformes agraires, de la lutte contre les OGM pour le libre accès aux semences et de garder l'eau comme un bien public à répartir durablement.*

**PA 2011** : par la révision de la loi sur le droit foncier rural, le Conseil fédéral restreint l'accès à la terre et aux crédits en relevant les seuils d'unité de main-d'œuvre standard (UMOS) pour plusieurs dizaines de milliers de familles paysannes en activité. Elle empêche également les jeunes paysans, ruraux ou non, d'accéder à la terre en empêchant une reprise à la valeur de rendement ou en encourageant la spéculation foncière en supprimant le contrôle des prix des terrains et des fermages. Par la mise en concurrence de l'agriculture avec ses voisins, en encourageant les familles paysannes à accéder à des marchés extérieurs à des prix ne couvrant pas leurs coûts de production, elle n'a plus comme priorité une production locale pour nourrir la population. Bien que la commission consultative agricole ait souhaité que l'agriculture suisse renonce aux OGM, et malgré le résultat de l'initiative pour un moratoire, la PA 2011 ne s'exprime pas sur le sujet.

- *Le droit des paysan-ne-s à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer et par qui et comment l'aliment est produit. - Le droit des Etats à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix.*

**PA 2011** : Par la réduction des prix seuils pour les céréales fourragères, par la mise aux enchères des contingents tarifaires pour la viande et les pommes de terre par exemple, par la réduction des droits de douanes pour de nombreux produits, le Conseil fédéral réduit drastiquement son droit à se protéger des importations agricoles et alimentaires à prix de dumping. Par le manque d'engagement pour mettre sur pied un organisme permettant de contrôler les fraudes, il ne permet pas aux consommateurs de savoir ce qu'ils consomment. Par une ouverture toujours plus grande des frontières et par la recherche du plus bas prix, les filières seront toujours moins contrôlables et l'information transparente au consommateur toujours plus ardue.

- *Des prix agricoles liés aux coûts de production. C'est possible à condition que les Etats ou les Unions aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, et s'engagent pour une production paysanne durable et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels.*

**PA 2011** : Par les réformes successives de la politique agricole, les prix des produits ne sont absolument plus liés aux coûts de production. L'exemple du lait est flagrant. Avec un coût de production moyen de Fr. 1.10.-/kg, (chiffre des stations fédérales de recherche agronomique) nous sommes loin de l'objectif avec un prix du lait se situant en moyenne à 70 centimes. En ne mettant aucune barrière sérieuse aux augmentations de la production laitière destinées aux exportations, nous ne maîtrisons plus les quantités sur le marché, nous produisons des excédents que nous exportons largement en dessous des coûts de production. Produire des surplus signifie l'effondrement des prix à la production. Si les organisations doivent prendre sérieusement en main la gestion de l'offre, elles doivent également être soutenues par des dispositions légales qui

permettent de réguler les marchés et qui empêchent les positions dominantes de quelques grandes entreprises. Pour garantir des prix liés aux coûts de production, de véritables contrats doivent être conclus entre les partenaires du marché. Ces contrats doivent comprendre le prix, les quantités, le calendrier de livraison et les critères de qualité. Aujourd'hui, ces différents points sont rarement discutés comme un tout.

- *La participation des populations aux choix des politiques agricoles*

**PA 2011** : A l'exemple de la consultation sur PA 2011 qui a mobilisé plus de 350 instances (organisations, cantons, associations etc.) et dont quasi aucune des oppositions ont été prises en compte, nous sommes en droit de nous poser la question de la véritable participation des populations, même dans une démocratie directe telle que la nôtre...

- *La reconnaissance des droits des paysannes, qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation.*

**PA 2011** : Ici aussi, les efforts à fournir restent immenses. Jusqu'à quand les paysannes devront elles lutter pour obtenir réellement un statut qui soit reconnu ? Droit à un salaire pour le travail fourni quotidiennement sur l'exploitation, droit à contracter un crédit pour leurs activités, reconnaissance de leurs droits lors du divorce ou du veuvage ?

Cette courte démonstration révèle - à l'aide de quelques exemples - les raisons profondes du refus d'inclure la souveraineté alimentaire dans la loi agricole **ou de la confondre habilement avec la notion de sécurité alimentaire**. Si nous devons appliquer la souveraineté alimentaire, le projet actuel de politique agricole devrait être entièrement reformulé et une véritable consultation devrait être engagée. La position de la Suisse à l'OMC devrait également être réexaminée.

Uniterre, 16 octobre 2006

---

Pour plus de renseignements :

Valentina Hemmeler, secrétaire syndicale, 079 672 14 07 / 021 601 74 67

Pierre-André Tombez, Président d'Uniterre, 079 634 54 87